

ISLE - CIOI

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2023-16 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 31/05/2023

Objet : Creation d'un CDI AEA TNC

Nature : Délibérations

Matière : Fonction publique - Personnel contractuel

Date de télétransmission : 02/06/2023 Agent de transmission : Julie-Anne OGER

Acte : Délibération 2023-16. Creation CDI AEA TNC.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-200039428-20230531-2023-16-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 02/06/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU CIOL

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi trente et un mai, le Comité Syndical du Conservatoire Intercommunal de l'Ouest de Limoges, dûment convoqué, s'est réuni à dix-sept heure et trente minutes au 15 rue J. Cazautets 87170 ISLE.

Date de convocation du Comité Syndical : 24/05/2023.

Objet : Création d'un CDI AEA à TNC.

Présents : M. Gilles BEGOUT, Mme Aline COUDERT, M. Karl PERIGAUD, M. Jean-Michel IGOULZAN, Mme Émilie RABETEAU, Mme Maud TERRACOL, M. Pierre COLOMBET.

Excusés : M. Maurice LEBOUTET, M. Florian CAMPOURCY, Mme Céline JALLAIS, Mme Cécile FADAT, Mme Viviane RAFFIER.

Pouvoirs : Néant

Mme Aline COUCERT est désignée comme secrétaire de séance.

Membres du CS	Titulaires : 6	Suppléants : 6
Présents	4	3
Votants	4	1
Pour	4	1
Contre	-	-
Abstentions	-	-

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Monsieur le Président propose la création d'un emploi d'Assistant Enseignement Artistique Territorial à temps non complet (8/20^{ème}) en Contrat à durée Indéterminée à compter du **1^{er} septembre 2023**. L'agent actuellement en CDD remplissant les conditions pour passer en CDI (Durée de contrat avec une interruption annuelle de moins 4 mois)

Le recrutement et la durée de carrière de cet emploi seront fixés conformément à la réglementation en vigueur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical décide :

- d'approuver la création de poste d'Assistant Enseignement Artistique à temps non complet (8/20^{ème})
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget principal du CIOL.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Modalité de publicité

Effectuée le ; **02-06-2023**

Isle, le 01 juin 2023
Certifié conforme par Monsieur le Président, Gilles BEGOUT

